

Conseil municipal

(Art.22 du code d'administration communale)

Le conseil municipal de la commune de Malzéville se réunira, en séance ordinaire le :

Jeudi 04 juin 2020 à 19h
Salle polyvalente Michel Dinot
- Place François Mitterrand -

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L.3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, j'ai décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera en fixant **un nombre maximal de 20 personnes** autorisées à y assister.

Les différentes questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance sont :

- Délibération n° 1 : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal,
- Délibération n° 2 : Délégations du conseil municipal au maire (article L2122-22 du CGCT),
- Délibération n° 3 : Installation des commissions municipales,
- Délibération n° 4 : Installation de la commission du règlement intérieur,
- Délibération n° 5 : Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués,
- Délibération n° 6 : Majoration des indemnités de fonction,
- Délibération n° 7 : Syndicat intercommunal pour le développement du quartier Saint-Michel Jéricho - désignation des délégués de Malzéville en vue de constituer le comité syndical,
- Délibération n° 8 : CCAS - détermination du nombre de membres et désignation des représentants du conseil municipal,
- Délibération n° 9 : Tarification de la pause méridienne de la restauration scolaire,
- Communication des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et de l'ordonnance no 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
- Questions diverses

Malzéville, le 29 mai 2020



Le Maire,

Bertrand KLING